



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

NERC/16/REP

RAPPORT

Rome
(Italie),
9-13 mai 2016

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

États Membres de la FAO dans la région Proche-Orient

Afghanistan	Iraq	Pakistan
Algérie	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Kirghizistan	République arabe syrienne
Azerbaïdjan	Koweït	Somalie
Bahreïn	Liban	Soudan
Chypre	Libye	Tadjikistan
Djibouti	Malte	Tunisie
Égypte	Maroc	Turkménistan
Émirats arabes unis	Mauritanie	Turquie
Iran (République islamique d')	Oman	Yémen

Lieu et dates des précédentes sessions de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Première	- Le Caire (Égypte), 2-14 février 1948
Deuxième	- Bloudane (Syrie), 28 août - 6 septembre 1951
Troisième	- Le Caire (Égypte), 1-9 février 1953
Quatrième	- Le Caire (Égypte), 1-9 septembre 1953
Cinquième	- Téhéran (Iran), 21 septembre - 1 ^{er} octobre 1960
Sixième	- Tel Amara (Liban), 30 juillet - 8 août 1962
Septième	- Le Caire (Égypte)**, 19-31 octobre 1964
Huitième	- Khartoum (Soudan), 24 janvier - 2 février 1967
Neuvième	- Bagdad (Iraq), 21 septembre - 1 ^{er} octobre 1968
Dixième	- Islamabad (Pakistan), 12-22 septembre 1970
Onzième	- Koweït (Koweït), 9-19 septembre 1972
Douzième	- Amman (Jordanie), 31 août - 9 septembre 1974
Treizième	- Tunis (Tunisie), 4-11 octobre 1976
Quatorzième	- Damas (Syrie), 9-16 septembre 1978
Quinzième	- Rome (Italie), 21-25 avril 1981
Seizième	- Nicosie (Chypre), 25-29 octobre 1982
Dix-septième	- Aden (Rép. dém. pop. du Yémen), 11-15 mars 1984
Dix-huitième	- Istanbul (Turquie), 17-21 mars 1986
Dix-neuvième	- Mascate (Oman), 13-17 mars 1988
Vingtième	- Tunis (Tunisie), 12-16 mars 1990
Vingt et unième	- Téhéran (République islamique d'Iran), 17-21 mai 1992
Vingt-deuxième	- Amman (Jordanie), 3-6 juillet 1994
Vingt-troisième	- Rabat (Royaume du Maroc), 26-29 mars 1996
Vingt-quatrième	- Damas (République arabe syrienne), 21-25 mars 1998
Vingt-cinquième	- Beyrouth (Liban), 20-24 mars 2000
Vingt-sixième	- Téhéran (République islamique d'Iran), 9-13 mars 2002
Vingt-septième	- Doha (État du Qatar), 13-17 mars 2004
Vingt-huitième	- Sanaa (République du Yémen), 12-16 mars 2006
Vingt-neuvième	- Le Caire (Égypte), 1-5 mars 2008
Trentième	- Khartoum (République du Soudan), 4-8 décembre 2010
Trente et unième	- Rome (Italie), 14-18 mai 2012
Trente-deuxième	- Rome (Italie), 24-28 février 2014
Trente-troisième	- Rome (Italie), 9-13 mai 2016

* Connue sous le nom de République arabe unie du 01/03/1958 au 28/09/1961.

** Connue sous le nom de République arabe unie jusqu'au 02/09/1971.

RAPPORT

**Rome
(Italie),
9-13 mai 2016**

Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	i-v
	Paragraphes
I. Questions liminaires	
Organisation de la Conférence	1-2
Cérémonies d'ouverture	3-5
Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur	6-8
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	9
Allocution du Directeur général de la FAO	10
Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO	11
Allocution du Président de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient	12
Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	13
Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile	14
Hiérarchisation des besoins au niveau des pays et de la région	15
II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et régionales	
A. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord	16-18
B. Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue	20-22
C. Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord	23-24
D. Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale	25-26
III. Questions relatives au Programme et au budget	
A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord	27-28
B. Réseau des bureaux décentralisés	29-30
IV. Questions diverses	
A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient	31
B. Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient	32-33
C. Résumé des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient	34-35
D. Déclaration ministérielle	36-37
Conclusion	
Date et lieu de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient	38
Adoption du rapport	39-40
Clôture de la Conférence régionale	41
Annexes	Pages
Annexe A - Ordre du jour	11
Annexe B - Liste des documents	12
Annexe C - Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire, la stabilité et la paix	14
Annexe D - Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et les secteurs d'activité agricoles face au changement climatique	15-16

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à examiner et à approuver les questions relatives au Programme et au budget.

A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Les participants à la Conférence régionale:

- ont accueilli avec satisfaction les mesures prises et les résultats obtenus en 2014-2015 pour traiter les priorités régionales (par. 28a);
- se sont déclarés favorables à la poursuite des initiatives régionales jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2016-2017: i) initiative régionale sur la pénurie d'eau; ii) la petite agriculture au service d'un développement ouvert à tous; iii) renforcer la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et à ce qu'une attention particulière soit portée à la sécurité sanitaire des aliments, au commerce agricole et aux informations sur les marchés; enfin, ils ont dit attendre avec intérêt le rapport annuel de la FAO sur les résultats (par. 28b);
- ont pris note de la demande du Liban et de l'Égypte d'être des pays de référence pour les initiatives régionales au Proche-Orient (par. 28c);
- ont souligné combien il était important que les pays et la FAO disposent de statistiques et d'informations fiables pour prendre des décisions, donner l'alerte rapidement et mesurer l'efficacité des interventions des pays et de la FAO (par. 28d);
- ont souligné également combien il était nécessaire que les pays apportent leur appui aux activités de la FAO et y adhèrent, par l'intermédiaire des initiatives régionales, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et des priorités nationales (par. 28e);
- ont prié instamment la FAO et les pays Membres de renforcer le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile à tous les niveaux, afin de faire progresser davantage la mise en œuvre des initiatives et des programmes régionaux (par. 28f);
- ont exhorté la FAO à œuvrer avec les États Membres, en collaboration ou en partenariat avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, en particulier dans les pays touchés par des crises régionales (par. 28g);
- ont demandé à la FAO de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour leur permettre de faire face aux situations de crise (par. 28g);
- ont souligné l'importance que revêt la mobilisation de ressources et ont prié la FAO et les États Membres de travailler ensemble à la mobilisation de ressources auprès des partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales et les banques régionales le développement, de façon à assurer la mise en œuvre des initiatives régionales et des programmes de pays (par. 28h);
- ont appelé les États Membres à contribuer au fonds fiduciaire régional qu'il avait été convenu de créer lors des précédentes conférences régionales⁶ en vue de résoudre les nouveaux problèmes transfrontaliers qui concernent les pays en crise et qui se propagent à d'autres continents (par. 28i);
- ont demandé instamment à la FAO d'aider la Somalie à mobiliser des ressources et à renforcer ses capacités nationales ainsi que sa résilience en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, conformément à sa nouvelle Stratégie nationale (2016-2019) (par. 28j);
- ont insisté sur la nécessité d'assurer la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation et de faire preuve de clairvoyance dans la planification stratégique afin de s'adapter aux évolutions et aux enjeux propres à la région (par. 28k);
- ont demandé une pleine cohérence entre les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par. 28l);

⁶ NERC/12/REP: par. 68; NERC/14/REP: par. 31 k.

- sont convenus que les décisions récentes à l'échelle internationale, y compris l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Déclaration de Rome sur la nutrition, le Cadre d'action de la CIN2 et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), guideront à l'avenir l'action nationale et régionale et les travaux de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (par. 28m);
- ont pris note des évolutions constatées dans certains pays de la région sur plusieurs plans: i) les conflits et les troubles, ainsi que leurs effets sociaux et économiques, en particulier les déplacements forcés et les migrations; ii) une croissance économique insatisfaisante; iii) le chômage des jeunes; iv) la dépendance grandissante à l'égard des importations et l'exposition de plus en plus forte aux chocs des marchés; v) des niveaux élevés de malnutrition, sous diverses formes; et vi) les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments, et ils ont déclaré attendre avec intérêt de nouveaux travaux d'analyse de la FAO, qui orienteraient les activités futures dans la région (par. 28n).

B. Réseau des bureaux décentralisés

Les participants à la Conférence régionale:

- se sont déclarés favorables au principe et aux critères généraux afférents au réexamen de la couverture de la FAO et ont reconnu la nécessité de réactualiser la couverture géographique des bureaux de la FAO dans la région (par. 30a);
- ont pris note des progrès accomplis en matière de renforcement du réseau des bureaux décentralisés et des efforts de décentralisation, menés au moyen de modalités souples, qui permettent de mieux répondre aux besoins de la région et des pays (par. 30b);
- ont pris note également de l'intégration de l'Équipe multidisciplinaire au Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au Caire et demandé qu'elle soit dotée de capacités suffisantes pour faire face aux demandes et aux défis de la région (par. 30c);
- ont demandé à la FAO d'entreprendre une évaluation indépendante de sa capacité technique, conformément à la recommandation que le Conseil a formulée à sa cent cinquante-troisième session, tenue en décembre 2015, en particulier dans les bureaux décentralisés (par. 30d);
- ont approuvé la création d'un bureau sous-régional pour les pays du Machrek au Liban et se sont félicités de l'offre du Liban, qui s'est dit prêt (sur les plans logistique, administratif et financier) à accueillir ce bureau, conformément aux décisions pertinentes précédentes (par. 30e).

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à examiner et approuver les questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales.

A. *Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord*

Les participants à la Conférence régionale:

- ont encouragé les pays à investir dans le développement durable du secteur de l'élevage, afin d'améliorer la production locale, en mettant l'accent sur la fertilité des brebis et la croissance des agneaux, ainsi que sur la production durable d'aliments pour animaux (par. 17e);
- ont invité instamment les pays à renforcer la gouvernance des services vétérinaires, avec l'appui de la FAO et de ses partenaires, afin d'assurer effectivement la prévention des maladies animales, la lutte contre ces maladies et leur éradication aux niveaux national, régional et mondial (par. 17f);
- ont prié instamment les pays de mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (par. 17g);
- ont demandé aux pays de renforcer les politiques d'appui aux interventions d'urgence et aux activités de relèvement dans le secteur de l'élevage (par. 17i);
- ont demandé instamment aux pays, avec l'appui de la FAO, de renforcer les capacités et d'assurer une meilleure sensibilisation au problème de la résistance aux antimicrobiens, conformément à la résolution 4/2015 de la Conférence (par. 17j);
- ont demandé aux pays de promouvoir des systèmes de gestion des ressources naturelles faisant appel à la participation des petits exploitants, des éleveurs pastoraux et des communautés dans leur ensemble (par. 17k);
- ont demandé instamment à la FAO de renforcer l'appui fourni aux États Membres, en collaboration avec d'autres organisations internationales, en les aidant à:
 - a. élaborer des stratégies de collaboration et des plans pour la gestion des risques de maladies animales transfrontalières, en particulier en temps de crise, en misant sur un signalement plus efficace des maladies, sur la surveillance des déplacements du bétail, sur le renforcement des systèmes de quarantaine et sur la recherche et le dialogue entre les pays (par. 18a);
 - b. mettre en place des systèmes de production d'aliments d'origine animale qui soient viables et centrés principalement sur les populations rurales pauvres, tout en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeur nationales (par. 18b);
 - c. renforcer le lien entre les interventions d'urgence et les activités de relèvement dans le secteur de l'élevage, en particulier dans les États Membres touchés par des conflits et des crises prolongées, et cela en élaborant des projets nationaux et régionaux visant à répondre aux menaces liées aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses et à assurer la protection et la reprise du secteur de l'élevage (par. 18c);
 - d. développer durablement le secteur de l'élevage, et notamment améliorer la production de viande, de cuir et de laine et ajouter de la valeur aux races locales en renforçant les capacités et en facilitant le partage entre pays de l'expérience acquise (par. 18d);
 - e. mettre en place la Commission de la production et de la santé animales pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en tant qu'organe établi en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO (par. 18e);
- se sont félicités de l'offre de la Jordanie, qui se propose de créer et d'accueillir un centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières (par. 18e);
- ont recommandé de s'abstenir de mesures unilatérales qui sont contraires au droit international, et notamment à la Charte des Nations Unies, et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'énonce la Déclaration de Rome de 1996, et d'accélérer les initiatives visant à faire face aux situations qui prévalent dans certains pays de la région (par. 19).

B. Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue

Les participants à la Conférence régionale:

- ont approuvé la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue dans la région et ses composantes, notamment les services écosystémiques, la croissance économique, les avantages environnementaux et le développement social, dans le cadre des trois initiatives régionales (par. 21c);
- ont pris note de l'offre du Koweït, qui s'est proposé de devenir le pays de référence pour l'Initiative en faveur de la croissance bleue, et de l'assistance technique de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui vise aussi à favoriser l'ajout de valeur tout au long de la chaîne d'approvisionnement en poisson dans la région (par. 21d);
- ont prié instamment les pays de préserver les intérêts des communautés de petits pêcheurs traditionnels face à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) multinationale (par. 21f);
- ont appelé les États Membres à signer l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) (par. 21g);
- ont demandé à la FAO:
 - a. d'aider les États Membres, en organisant des manifestations visant le partage des connaissances et des données d'expérience et en renforçant les capacités, à développer dans la région un secteur de la pêche et de l'aquaculture qui soit durable et viable (par. 22a);
 - b. d'aider les pays à évaluer les ressources halieutiques, tant au niveau des pays qu'au niveau régional, et de favoriser le partage, la compilation et la diffusion des informations par un centre régional de suivi de la pêche, qui sera le dépositaire des données et des informations (par. 22b);
 - c. d'établir des directives relatives aux études visant à mesurer l'impact des projets aquacoles sur l'environnement (par. 22c);
 - d. de promouvoir les connaissances et les capacités techniques dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, en particulier au moyen de la Coopération Sud-Sud (par. 22d);
 - e. d'aider les pays à lutter contre les maladies relatives aux poissons dans la région (par. 22e).

C. Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Les participants à la Conférence régionale:

- ont demandé instamment aux pays d'intensifier l'utilisation, avec l'appui de la FAO, de variétés de plantes à haut rendement, résistantes aux stress et à la sécheresse, y compris dans les pâturages et sur les parcours (par. 24e);
- ont encouragé les États Membres à renforcer leur soutien aux familles d'agriculteurs, à investir dans les programmes visant à réduire la pauvreté rurale et à améliorer les possibilités de débouchés des familles d'agriculteurs, ainsi que leurs moyens d'existence (par. 24f);
- ont demandé à la FAO de promouvoir la coopération Sud-Sud à l'appui des familles d'agriculteurs (par. 24g);
- ont invité instamment la FAO à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres organisations internationales en vue de la mise au point et de l'introduction de machines agricoles et de technologies adaptées, dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole et tout au long de la chaîne d'approvisionnement (par. 24h);
- ont demandé à la FAO de fournir une assistance technique afin que les pesticides, herbicides et engrais soient utilisés de manière sûre, suivant les bonnes pratiques agricoles inspirées par les normes et les textes apparentés du Codex Alimentarius (par. 24i).

D. Informations actualisées sur le CSA

Les participants à la Conférence régionale:

- ont encouragé toutes les parties prenantes à diffuser, promouvoir et utiliser les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (par. 26b);
- ont encouragé toutes les parties prenantes à donner suite aux recommandations issues des tables rondes qui étaient consacrées aux pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables, à la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition (par. 26c);
- ont encouragé les États Membres à prendre part activement aux activités que mène actuellement le CSA au titre de son Programme de travail pluriannuel pour 2016-2017, en particulier dans les domaines qui sont de plus en plus importants dans la région, comme les ODD et la nutrition (par. 26d).

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La trente-troisième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue à Rome (Italie), du 9 au 13 mai 2016. Elle a comporté deux volets: la Réunion des hauts fonctionnaires (9-11 mai) et la Réunion ministérielle (12 et 13 mai).
2. Y ont participé 153 délégués représentant 25 des 30 États Membres de la région, trois pays observateurs, deux États Membres n'ayant pas le statut d'observateur et des représentants de trois organisations internationales non gouvernementales, cinq organisations intergouvernementales, deux organisations du secteur privé, trois organisations de la société civile et cinq organismes des Nations Unies.

Cérémonies d'ouverture

3. La Réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte sur les allocutions de M. Louis Lahoud, Directeur général du Ministère libanais de l'agriculture, et de M. Abdessalam Ould Ahmed, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO, responsable du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.
4. M. Lahoud a souhaité la bienvenue aux participants et a officiellement ouvert la réunion. M. Ould Ahmed a également souhaité la bienvenue aux participants et a souligné combien la réunion était importante compte tenu des menaces et des problèmes nouveaux qui mettent à l'épreuve la région et sa résilience et du champ de possibilités qu'ouvre l'adoption des objectifs de développement durable (ODD). Il s'est réjoui du succès remporté par les 15 pays de la région dans la réalisation de la cible 1 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) - éliminer l'extrême pauvreté et la faim. M. Amr Helmy, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte et Président du Groupe Proche-Orient, a fait observer que la Conférence régionale avait lieu peu de temps après l'adoption des objectifs de développement durable, dont bon nombre relèvent du mandat de la FAO, et a évoqué la Conférence des parties (COP 22), qui aurait lieu à Marrakech (Royaume du Maroc) plus tard dans l'année et qui était en cours de préparation, et où les liens entre le changement climatique et l'agriculture seraient l'une des principales questions à l'examen.
5. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle s'est tenue le 12 mai. La réunion a été ouverte par M. Akram Chehayeb, Ministre de l'agriculture du Liban, M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, M. Wilfred J. Ngirwa, Président indépendant du Conseil de la FAO, et Mme Amira Gornass, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

6. Le Président de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient a remercié l'Organisation de l'excellent travail de préparation qu'elle avait effectué.
7. Les participants à la Conférence régionale ont élu M. Khaled El Taweel (Égypte) rapporteur.
8. Les participants ont élu M. Akram Chehayeb, Ministre de l'agriculture du Liban, à la présidence, et l'Égypte, à la vice-présidence de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

9. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour et le calendrier révisé (annexe A). La liste des documents présentés à la Conférence régionale figure à l'annexe B.

Allocution du Directeur général de la FAO

10. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, s'est adressé aux participants à la Conférence régionale. À cette occasion, il a insisté sur les défis à relever en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole, notamment ceux liés aux conflits, aux déplacements, au changement climatique et à la pénurie d'eau. Dans son allocution, il a évoqué les principales réalisations de la FAO ces deux dernières années, tout en soulignant qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts. Il a mis en évidence les possibilités de collaboration dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Le Directeur général a souligné le fait que la paix, la sécurité alimentaire et le développement durable sont étroitement liés. En effet, une fois que chaque individu a accès à une alimentation suffisante, il devient possible d'atteindre les objectifs de paix et de développement durable. Le Directeur général a appelé les pays riches de la région à soutenir l'initiative intitulée «L'alimentation au service de la paix» en finançant son action dans les pays en proie à des crises. Il a mis l'accent sur les efforts déployés par la FAO en vue d'aider les États Membres par l'intermédiaire des cadres de programmation par pays, qui s'inscrivent dans le droit fil des trois initiatives régionales (pénurie d'eau, petite agriculture au service d'un développement ouvert à tous et renforcement de la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition), d'améliorer les chaînes de valeur, de faire face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, et de s'attaquer aux nouveaux problèmes de santé animale.

Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO

11. M. Wilfred J. Ngirwa, Président indépendant du Conseil de la FAO, s'adressant à la Conférence régionale, a souligné le rôle unique que celle-ci jouait aux fins de la définition des politiques et des priorités de la FAO, ainsi que la possibilité qu'elle offrait d'améliorer la qualité et l'efficacité des bureaux décentralisés de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO et des ODD.

Allocution du Président de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

12. M. Akram Chehayeb, Ministre de l'agriculture du Liban, a prononcé l'allocution du Président de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient. Ce faisant, il est revenu sur les recommandations formulées à l'occasion de la trente-deuxième session et a rendu compte aux délégués des activités menées et des résultats obtenus par le Bureau régional dans le cadre de la suite donnée à ces recommandations.

Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) au sujet des résultats de la quarantième-deuxième session du CSA

13. Mme Amira Gornass, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), a fait le point sur les réalisations du Comité au cours des deux années écoulées, faisant valoir la pertinence de ses activités pour la Conférence régionale de la FAO et, notamment, l'approbation des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, ainsi que les recommandations relatives aux politiques concernant les pertes et gaspillages alimentaires, et les pêches.

Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile

14. Une déclaration résumant les points de vue exprimés lors de la Consultation de la société civile et les conclusions de cette réunion a été portée à l'attention de la Conférence régionale. Elle insistait sur la nécessité de veiller au respect des droits et des intérêts des acteurs de la petite agriculture familiale, des paysans sans terre, des femmes rurales, des pêcheurs, des travailleurs agricoles, des pasteurs et des éleveurs, des artisans, des consommateurs et des jeunes, et cela dans les divers aspects du développement agricole, et demandait la mise en application des recommandations

formulées par les organisations de la société civile du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord réunies à Beyrouth en avril 2016.

Hierarchisation des besoins au niveau des pays et de la région

15. À l'issue de la cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle, des déclarations succinctes ont été prononcées par les ministres de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Mauritanie, du Soudan, de la Syrie et du Yémen. La parole a ensuite été donnée aux chefs de délégation des pays Membres suivants: Iran (République islamique d'), Iraq, Libye, Maroc, Oman, Pakistan, Somalie et Émirats arabes unis. Les représentants de la Palestine et de l'OMS se sont également adressés aux participants en leur qualité d'observateurs.

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et régionales

A. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

16. Les participants ont examiné les difficultés que rencontre le secteur de l'élevage et souligné la nécessité d'accroître l'investissement dans les systèmes de production animale afin de relever le niveau de sécurité alimentaire dans la région et d'instaurer une gestion plus durable des ressources naturelles dans toute la région¹.

17. Les participants:

- a) ont pris note des rôles multiples que joue l'élevage et de la contribution que ce secteur apporte aux moyens d'existence des populations rurales, à la production agricole et aux économies des pays de la région;
- b) ont également pris note de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivaient les maladies, des menaces liées aux maladies animales transfrontalières, et des difficultés rencontrés par les systèmes de santé animale dans la région;
- c) ont constaté que ces difficultés empêchaient le secteur de l'élevage de tirer parti de l'évolution de la demande d'aliments d'origine animale et des nouvelles possibilités commerciales (commerce de bétail);
- d) ont salué les efforts entrepris et les mesures adoptées par les pays, la FAO et ses partenaires aux fins de l'élaboration de stratégies et de programmes de lutte contre les maladies animales et les zoonoses;
- e) ont encouragé les pays à investir dans le développement durable du secteur de l'élevage, afin d'améliorer la production locale, en mettant l'accent sur la fertilité des brebis et la croissance des agneaux, ainsi que sur la production durable d'aliments pour animaux;
- f) ont invité instamment les pays à renforcer la gouvernance des services vétérinaires, avec l'appui de la FAO et de ses partenaires, afin d'assurer effectivement la prévention des maladies animales, la lutte contre ces maladies et leur éradication aux niveaux national, régional et mondial;
- g) ont invité instamment les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et les ont encouragés à intensifier l'utilisation de variétés fourragères à haut rendement, résistantes à la sécheresse et adaptées aux sols salins, y compris dans les pâturages et sur les parcours;
- h) ont encouragé les pays à collaborer dans le domaine du commerce intra et inter-régional dans le secteur de l'élevage et à tirer parti des possibilités offertes par le transfert de technologie et les meilleures pratiques;
- i) ont demandé aux pays de renforcer les politiques d'appui aux interventions d'urgence et aux activités de relèvement dans le secteur de l'élevage;
- j) ont demandé instamment aux pays, avec l'appui de la FAO, de renforcer les capacités et d'assurer une meilleure sensibilisation au problème de la résistance aux antimicrobiens, conformément à la résolution 4/2015 de la Conférence;

¹ NERC/16/4 Rev 2.

- k) ont demandé aux pays de promouvoir des systèmes de gestion des ressources naturelles faisant appel à la participation des petits exploitants, des éleveurs pastoraux et des communautés dans leur ensemble.
18. Les participants ont demandé instamment à la FAO de renforcer l'appui fourni aux États Membres, en collaboration avec d'autres organisations internationales, en les aidant à:
- a) élaborer des stratégies de collaboration et des plans pour la gestion des risques de maladies animales transfrontalières, en particulier en temps de crise, en misant sur un signalement plus efficace des maladies, sur la surveillance des déplacements du bétail, sur le renforcement des systèmes de quarantaine et sur la recherche et le dialogue entre les pays;
 - b) mettre en place des systèmes de production d'aliments d'origine animale qui soient viables et centrés principalement sur les populations rurales pauvres, tout en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeur nationales;
 - c) renforcer le lien entre les interventions d'urgence et les activités de relèvement dans le secteur de l'élevage, en particulier dans les États Membres touchés par des conflits et des crises prolongées, et cela en élaborant des projets nationaux et régionaux visant à répondre aux menaces liées aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses et à assurer la protection et la reprise du secteur de l'élevage;
 - d) développer durablement le secteur de l'élevage, et notamment améliorer la production de viande, de cuir et de laine et ajouter de la valeur aux races locales en renforçant les capacités et en facilitant le partage entre pays de l'expérience acquise;
 - e) mettre en place la Commission de la production et de la santé animales pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en tant qu'organe établi en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO et ils se sont félicités de l'offre de la Jordanie, qui se propose de créer et d'accueillir un centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières.
19. Les participants ont recommandé de s'abstenir de mesures unilatérales qui sont contraires au droit international, et notamment à la Charte des Nations Unies, et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'énonce la Déclaration de Rome de 1996, et d'accélérer les initiatives visant à faire face aux situations qui prévalent dans certains pays de la région.

B. Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue

20. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le document intitulé «Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue²».
21. Les participants:
- a) ont noté l'importance de la pêche, de l'aquaculture et des activités liées à la pêche, ainsi que des avantages durables découlant des océans, des mers, des zones côtières et des eaux continentales, en mettant l'accent sur la pêche en mer, pour alléger la pression qui s'exerce sur les autres systèmes de production alimentaire et en faisant une utilisation minimale des ressources d'eau douce;

² NERC/16/5.

- b) se sont félicités des efforts entrepris et des mesures adoptées par les pays, la FAO et les partenaires s'agissant de la pêche et de l'aquaculture, efforts qui jettent les bases d'une perspective de croissance bleue;
- c) ont approuvé la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue dans la région et ses composantes, notamment les services écosystémiques, la croissance économique, les avantages environnementaux et le développement social, dans le cadre des trois initiatives régionales;
- d) ont pris note de l'offre du Koweït, qui s'est proposé de devenir le pays de référence pour l'Initiative en faveur de la croissance bleue, et de l'assistance technique de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui vise aussi à favoriser l'ajout de valeur tout au long de la chaîne d'approvisionnement en poisson dans la région;
- e) ont demandé aux pays d'accélérer les efforts qui sont faits pour lutter contre les effets du changement climatique et de la pollution sur les écosystèmes marins de la région;
- f) ont prié instamment les pays de préserver les intérêts des communautés de petits pêcheurs traditionnels face à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) multinationale;
- g) ont appelé les États Membres à signer l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

22. Les participants à la Conférence régionale ont demandé à la FAO:

- a) d'aider les États Membres, en organisant des manifestations visant le partage des connaissances et des données d'expérience et en renforçant les capacités, à développer dans la région un secteur de la pêche et de l'aquaculture qui soit durable et viable;
- b) d'aider les pays à évaluer les ressources halieutiques, tant au niveau des pays qu'au niveau régional, et de favoriser le partage, la compilation et la diffusion des informations par un centre régional de suivi de la pêche, qui sera le dépositaire des données et des informations;
- c) d'établir des directives relatives aux études visant à mesurer l'impact des projets aquacoles sur l'environnement;
- d) de promouvoir les connaissances et les capacités techniques dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, en particulier au moyen de la Coopération Sud-Sud;
- e) d'aider les pays à lutter contre les maladies relatives aux poissons dans la région.

C. Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

23. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le document intitulé «Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord» et sont convenus de parler de «petite agriculture familiale» au lieu de «petits exploitants»³.

24. Les participants:

- a) ont reconnu les liens qui existent entre la réalisation des objectifs de développement durable et l'appui à la petite agriculture et à l'agriculture familiale dans la région;

³ NERC/16/6.

- b) se sont félicités des efforts entrepris et des mesures adoptées par les pays, la FAO et les partenaires s'agissant de la mise au point de stratégies et de programmes pour une petite agriculture durable dans la région et ont encouragé les pays à élaborer des plans d'action nationaux exhaustifs aux fins de leur mise en œuvre, en s'appuyant sur les études pertinentes réalisées par la FAO dans la région;
- c) ont noté que les familles d'agriculteurs étaient exposées aux sécheresses, aux inondations et aux maladies et qu'elles pouvaient avoir un accès limité aux intrants agricoles améliorés;
- d) ont noté que l'assurance agricole était nécessaire pour soutenir les familles d'agriculteurs;
- e) ont demandé instamment aux pays d'intensifier l'utilisation, avec l'appui de la FAO, de variétés de plantes à haut rendement, résistantes aux stress et à la sécheresse, y compris dans les pâturages et sur les parcours;
- f) ont encouragé les États Membres à renforcer leur soutien aux familles d'agriculteurs, à investir dans les programmes visant à réduire la pauvreté rurale et à améliorer les possibilités de débouchés des familles d'agriculteurs, ainsi que leurs moyens d'existence;
- g) ont demandé à la FAO de promouvoir la coopération Sud-Sud à l'appui des familles d'agriculteurs;
- h) ont invité instamment la FAO à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres organisations internationales en vue de la mise au point et de l'introduction de machines agricoles et de technologies adaptées, dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole et tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- i) ont demandé à la FAO de fournir une assistance technique afin que les pesticides, herbicides et engrais soient utilisés de manière sûre, suivant les bonnes pratiques agricoles inspirées par les normes et les textes apparentés du Codex Alimentarius.

D. Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

25. Les participants ont fait le point sur les éléments nouveaux et les débats récents survenus au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et se sont penchés sur la suite à donner dans la région Proche-Orient.⁹

26. Les participants:

- a) ont reconnu l'importance du CSA en tant que plateforme internationale et intergouvernementale où chacun à sa place et où toutes les parties prenantes peuvent œuvrer collectivement et de façon coordonnée à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition pour tous;
- b) ont encouragé toutes les parties prenantes à diffuser, promouvoir et utiliser les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers;

⁹ NERC/16/8/Rev.1.

- c) ont encouragé toutes les parties prenantes à donner suite aux recommandations issues des tables rondes qui étaient consacrées aux pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables, à la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- d) ont encouragé les États Membres à prendre part activement aux activités que mène actuellement le CSA au titre de son Programme de travail pluriannuel pour 2016-2017, en particulier dans les domaines qui sont de plus en plus importants dans la région, comme les ODD et la nutrition;

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

27. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le rapport sur les résultats et les priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, qui décrit les réalisations de 2014-2015 et présente des propositions pour 2016-2017 et au-delà, et se sont félicités du travail accompli par les bureaux de la FAO dans la région⁵.

28. Les participants:

- a) ont accueilli avec satisfaction les mesures prises et les résultats obtenus en 2014-2015 pour traiter les priorités régionales, notamment par l'intermédiaire des trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale à sa trente-deuxième session, qui avaient contribué à cibler les travaux de la FAO tout en offrant la souplesse voulue pour répondre aux priorités et aux nouveaux besoins des pays;
- b) se sont déclarés favorables à la poursuite des initiatives régionales jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2016-2017: i) initiative régionale sur la pénurie d'eau; ii) la petite agriculture au service d'un développement ouvert à tous; iii) renforcer la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et porter une attention particulière à la sécurité sanitaire des aliments, au commerce agricole et aux informations sur les marchés; et ont dit attendre avec intérêt le rapport annuel de la FAO sur les résultats;
- c) ont pris note de la demande du Liban et de l'Égypte d'être des pays de référence pour les initiatives régionales au Proche-Orient;
- d) ont souligné combien il était important que les pays et la FAO disposent de statistiques et d'informations fiables pour prendre des décisions, donner l'alerte rapidement et mesurer l'efficacité des interventions des pays et de la FAO;
- e) ont souligné également combien il était nécessaire que les pays apportent leur appui aux activités de la FAO et y adhèrent, par l'intermédiaire des initiatives régionales, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et des priorités nationales;
- f) ont prié instamment la FAO et les pays Membres de renforcer le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile à tous les niveaux, afin de faire progresser davantage la mise en œuvre des initiatives et des programmes régionaux visant à atténuer l'insécurité alimentaire et la faim dans la région.
- g) ont exhorté la FAO à œuvrer avec les États Membres, en collaboration ou en partenariat avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, en particulier dans les pays touchés par des crises régionales, et lui ont demandé de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour leur permettre de faire face aux situations de crise;
- h) ont souligné l'importance que revêt la mobilisation de ressources et ont prié la FAO et les États Membres de travailler ensemble à la mobilisation de ressources auprès des partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales et les banques régionales le développement, de façon à assurer la mise en œuvre des initiatives régionales et des programmes de pays;

⁵ NERC/16/2.

- i) ont appelé les États Membres à contribuer au fonds fiduciaire régional qu'il avait été convenu de créer lors des précédentes conférences régionales⁶ en vue de résoudre les nouveaux problèmes transfrontaliers qui concernent les pays en crise et qui se propagent à d'autres continents;
- j) ont reconnu la situation très difficile que connaît la Somalie et demandé instamment à la FAO d'aider ce pays à mobiliser des ressources et à renforcer ses capacités nationales ainsi que sa résilience en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, conformément à sa nouvelle Stratégie nationale (2016-2019);
- k) ont insisté sur la nécessité d'assurer la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation et de faire preuve de clairvoyance dans la planification stratégique afin de s'adapter aux évolutions et aux enjeux propres à la région;
- l) ont demandé une pleine cohérence entre les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- m) sont convenus que les décisions récentes à l'échelle internationale, y compris l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Déclaration de Rome sur la nutrition, le Cadre d'action de la CIN2 et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), guideront à l'avenir l'action nationale et régionale et les travaux de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture;
- n) ont pris note des évolutions constatées dans certains pays de la région sur plusieurs plans: i) les conflits et les troubles, ainsi que leurs effets sociaux et économiques, en particulier les déplacements forcés et les migrations; ii) une croissance économique insatisfaisante; iii) le chômage des jeunes; iv) la dépendance grandissante à l'égard des importations et l'exposition de plus en plus forte aux chocs des marchés; v) des niveaux élevés de malnutrition, sous diverses formes ; et vi) les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments, et ils ont déclaré attendre avec intérêt de nouveaux travaux d'analyse de la FAO, qui orienteraient les activités futures dans la région.

B. Réseau des bureaux décentralisés

29. Les participants à la Conférence ont examiné le document sur le réseau des bureaux décentralisés⁷.

30. Les participants:

- a) se sont déclarés favorables au principe et aux critères généraux afférents au réexamen de la couverture de la FAO et ont reconnu la nécessité de réactualiser la couverture géographique des bureaux de la FAO dans la région;
- b) ont pris note des progrès accomplis en matière de renforcement du réseau des bureaux décentralisés et des efforts de décentralisation, menés au moyen de modalités souples, qui permettent de mieux répondre aux besoins de la région et des pays;
- c) ont pris note également de l'intégration de l'Équipe multidisciplinaire au Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au Caire et demandé qu'elle soit dotée de capacités suffisantes pour faire face aux demandes et aux défis de la région;

⁶ NERC/12/REP: par. 68; NERC/14/REP: par. 31 k.

⁷ NERC/16/3/Rev.1.

-
- d) ont demandé à la FAO d'entreprendre une évaluation indépendante de sa capacité technique, conformément à la recommandation que le Conseil a formulée à sa cent cinquante-troisième session, tenue en décembre 2015, en particulier dans les bureaux décentralisés;
 - e) ont approuvé la création d'un bureau sous-régional pour les pays du Machrek au Liban et se sont félicités de l'offre du Liban, qui s'est dit prêt (sur les plans logistique, administratif et financier) à accueillir ce bureau, conformément aux décisions pertinentes précédentes.

IV. Questions diverses

A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

31. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le précédent document sur le Programme de travail pluriannuel (NERC/16/7 Rev.1) et approuvé le Programme de travail pluriannuel révisé pour 2016-2019 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient.

B. Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient

32. Les participants ont examiné les recommandations issues des commissions régionales de la FAO et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient⁴.

33. Les participants:

- a) ont pris note des principales recommandations de la Commission des forêts et des parcs pour le Proche-Orient (CFPPO) à sa vingt-deuxième session et prié la FAO d'élaborer une stratégie régionale des forêts et des parcs pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord;
- b) ont pris note des recommandations de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), à sa huitième session, de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), et ont demandé aux États Membres de mettre en œuvre ces recommandations;
- c) ont pris note des conclusions et recommandations des principales réunions sur l'eau et la sécheresse, la sécurité alimentaire et la nutrition, la petite agriculture et l'élevage qui ont été organisées par la FAO et certains pays en collaboration avec des partenaires, et ont demandé aux États Membres de mettre en œuvre ces recommandations selon qu'il conviendrait;
- d) ont demandé instamment à la FAO d'évaluer périodiquement les incidences de ces commissions et de ces réunions sur les États Membres, ainsi que la mesure dans laquelle on a recours à la coopération Sud-Sud pour mobiliser l'expertise technique.

C. Résumé des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

34. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le document intitulé «Résumé des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient»⁵.

⁴ NERC/16/INF/6.

⁵ NERC/16/INF/5.

35. Les participants:

- a) ont demandé à la FAO d'améliorer la répartition géographique des postes du cadre organique à la FAO et d'envisager de recruter davantage de fonctionnaires nationaux auxiliaires dans ses bureaux décentralisés de la région;
- b) ont encouragé les pays à utiliser les compétences spécialisées disponibles au sein des universités et des centres de recherche nationaux pour s'attaquer aux problèmes liés à la recherche en matière de développement sur leur territoire;
- c) enfin, ont encouragé les pays à relier les politiques agricoles à un appui à une consommation et à des systèmes de production alimentaires durables qui favorisent une amélioration de la nutrition et de la santé et la protection de l'environnement, et qui répondent aux besoins des pays.

D. Déclaration ministérielle

36. Les participants à la Conférence régionale ont adopté une Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire, la stabilité et la paix, dont le texte est reproduit à l'annexe C.
37. Ils ont en outre approuvé la proposition du Royaume du Maroc d'adopter une déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et les secteurs agricoles dans le contexte du changement climatique, dont le texte est reproduit à l'annexe D.

E. Date et lieu de la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

38. Les participants ont accepté l'offre du Gouvernement libanais, qui a aimablement proposé d'accueillir la trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, en 2018.

F. Conclusion

Adoption du rapport

39. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par le rapporteur.

Clôture de la Conférence régionale

40. Au nom du Gouvernement libanais, le Ministre de l'agriculture algérien a remercié les participants de leurs contributions constructives, qui avaient fait de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient un succès. Il a ensuite déclaré la Conférence close.
41. Les participants ont exprimé leur sincère gratitude au Gouvernement libanais et à la FAO pour l'efficacité avec laquelle la session avait été préparée et organisée au Siège de la FAO, à Rome (Italie).

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR****I. QUESTIONS LIMINAIRES**

1. Nomination du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION MONDIALES

8. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
9. Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue
10. Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
11. Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

12. Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
13. Réseau des bureaux décentralisés

IV. QUESTIONS DIVERSES

14. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
15. Autres questions

Notes d'information:

- Résumé des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
- Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient
- Situation des forêts au Proche-Orient: enjeux et potentiels de mise en valeur
- L'agriculture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030: nécessité de se pencher sur les échanges intersectoriels dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
- Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)
- Activités régionales et nationales en matière de pertes et gaspillage de produits alimentaires
- Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire au service du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord: défis et possibilités

ANNEXE B

LISTE DES DOCUMENTS

POUR EXAMEN

NERC/16/1/Rev.3	Ordre du jour provisoire annoté
NERC/16/2/Rev.2	Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
NERC/16/3/Rev.1	Réseau des bureaux décentralisés
NERC/16/4/Rev.2	Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
NERC/16/5	Pêche et aquaculture: Application de l'Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue
NERC/16/6	Autonomisation des petits agriculteurs et des femmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
NERC/16/7/Rev.1	Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
NERC/16/8/Rev.1	Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

SÉRIE INF

NERC/16/INF/1/Rev.1	Note d'information sur la Conférence régionale pour le Proche-Orient
NERC/16/INF/2 Rev.2	Calendrier provisoire
NERC/16/INF/3 Rev.2	Liste provisoire des documents
NERC/16/INF/4	Allocution du Directeur général de la FAO
NERC/16/INF/5	Résumé des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
NERC/16/INF/6	Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient
NERC/16/INF/7/Rev.1	Situation des forêts au Proche-Orient: enjeux et potentiels de mise en valeur
NERC/16/INF/8	L'agriculture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030: nécessité de se pencher sur les échanges intersectoriels dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
NERC/16/INF/9/Rev.1	Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)
NERC/16/INF/10/Rev.1	Activités régionales et nationales en matière de pertes et gaspillage de produits alimentaires
NERC/16/INF/11	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire au service du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord: défis et possibilités
NERC/16/INF/12	Allocution du Président de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
NERC/16/INF/13	Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO
NERC/16/INF/14	Allocution de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
NERC/16/INF/15	Allocution du porte-parole de la Consultation de la société civile

SÉRIE OD

NERC/16/OD/1	Programme des séances
NERC/16/OD/2	Programme des séances
NERC/16/OD/3	Programme des séances
NERC/16/OD/4	Programme des séances
NERC/16/OD/5	Programme des séances

DOCUMENTS WEB

(<http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/nerc33/documents/fr/>)

Liste des délégués et des observateurs

Programme des séances

ANNEXE C

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
«SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, STABILITÉ ET PAIX»**

Nous, ministres et chefs de délégation participant à la Conférence régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord,

1. Profondément préoccupés par la détérioration alarmante de la situation en matière de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments, qui touche en particulier les enfants de certains pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en raison des conflits, de l'occupation et des crises prolongées qui déchirent la région;
2. Conscients que l'insécurité alimentaire, le changement climatique, la pauvreté, le chômage et l'occupation sont sources de conflits et de crises;
3. Considérant qu'il n'y a pas de sécurité alimentaire sans paix, et pas de paix durable sans sécurité alimentaire;
4. Sachant que la stabilité et la paix sont indispensables pour que les efforts de développement portent leurs fruits à court, moyen et long terme;
5. Réaffirmons l'importance d'un développement durable et sans laissés pour compte, qui englobe l'agriculture, les pêches, les forêts et l'élevage et donne aux populations vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, l'égalité d'accès à l'emploi et au développement dans le cadre de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région;
6. Reconnaissons le rôle central de la FAO dans l'établissement de stratégies et de politiques visant à éliminer l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition et à renforcer la résilience face aux chocs, aux crises et aux conflits en tant que moyen d'instaurer la paix et la stabilité dans la région;
7. Saluons les efforts toujours plus intenses déployés par la FAO pour sensibiliser l'opinion publique au lien complexe qui unit sécurité alimentaire, paix et stabilité, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vient d'être adopté;
8. Réaffirmons l'engagement que nous avons pris de travailler main dans la main avec la FAO à la réalisation des buts et objectifs communs dans la région.

Rome, le 13 mai 2016

ANNEXE D

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ AGRICOLES FACE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Nous, les Ministres de l'agriculture de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, reconnaissons que le changement climatique constitue une menace pour nos droits humains les plus fondamentaux. Il compromet notre capacité d'éliminer l'extrême pauvreté et de nourrir les quelque 800 millions de personnes qui vivent en situation d'insécurité alimentaire dans le monde. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, plus de 70 pour cent des habitants les plus pauvres vivent en milieu rural et la plupart d'entre eux tirent leurs revenus des divers secteurs d'activité agricoles (cultures agraires, élevage, forêts, pêche et aquaculture) et de l'exploitation d'autres ressources naturelles. Ces populations sont donc particulièrement vulnérables aux effets de l'évolution du climat. Selon certaines estimations, si nous ne prenons pas de mesures immédiates, le nombre de personnes souffrant de malnutrition pourrait augmenter de 600 millions d'ici à 2080 à cause du changement climatique. Selon d'autres estimations, les effets du changement climatique sur les approvisionnements alimentaires pourraient entraîner 500 000 décès supplémentaires d'ici à 2050.

Deux accords internationaux essentiels conclus en 2015 mettent en avant le lien fondamental qui existe entre la sécurité alimentaire et le changement climatique.

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit des objectifs de développement durable (ODD) visant notamment à: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets.
- L'Accord de Paris sur le climat reconnaît «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Il met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, en particulier pour les pays et les populations les plus vulnérables de la planète. Dans le cadre de cet accord, les pays développés ont réaffirmé leur engagement de dégager 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 au titre de l'action climatique au profit des pays en développement.

Nos priorités stratégiques en matière de changement climatique sont développées dans les contributions prévues déterminées au niveau national que nous avons présentées préalablement à la session de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris. L'agriculture, les forêts et l'utilisation des terres y figurent en bonne place, preuve de l'importance primordiale que revêtent ces secteurs pour nos économies et nos sociétés. Compte tenu de l'aide financière et technique requise, nous nous engageons à travailler aux côtés de la communauté internationale afin de mettre en œuvre les composantes relatives à l'agriculture, aux forêts et à l'utilisation des terres qui sont inscrites dans nos contributions prévues déterminées au niveau national.

Nous partageons une vision selon laquelle les investissements en faveur d'un développement agricole productif et résilient sont essentiels afin que nos pays – et en particulier nos populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire – puissent continuer à prospérer en dépit du changement climatique.

Nous reconnaissons que des investissements bien ciblés en faveur de l'agriculture peuvent à la fois contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles et permettre d'atténuer les effets du changement climatique en allégeant les pressions qui favorisent le déboisement et en améliorant la santé des sols. Les investissements dans le secteur agricole peuvent souvent produire des bénéfices importants au plan environnemental avec des frais supplémentaires minimales, voire nuls.

Nous encourageons les pays développés, les intervenants du secteur privé, la société civile et les organisations internationales à collaborer avec nous. Il sera particulièrement important de s'employer à:

- intensifier le versement des montants annoncés avant et pendant la COP21 et prendre de nouveaux engagements en vue de dégager au moins 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 au titre de l'action climatique au profit des pays en développement;
- renforcer l'aide financière et technique en faveur de l'adaptation au changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les divers secteurs d'activité agricoles et sur les petits producteurs agricoles; et
- assurer une meilleure coordination de l'aide technique et financière fournie, notamment en l'harmonisant avec les activités existantes.

Rome, le 13 mai 2016